

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
29 août 2024

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
10 septembre 2024

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 29

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Didier BOQUET.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-053

Adhésion à la fondation du patrimoine

La Fondation du Patrimoine propose à toutes les collectivités d'adhérer à cet organisme, annuellement, dans le but d'apporter son soutien à diverses actions de restauration de bâtiments publics ou privés. Il s'agit d'une démarche volontaire, sans lien avec les partenariats actuels avec la fondation (réfection du clocher de l'église Notre Dame et de ravalement des façades obligatoire).

Les cotisations permettent à la fondation d'apporter son soutien aux projets qu'elle accompagne, au même titre que les dons, legs, et autres ressources financières. La cotisation sollicitée est en corrélation avec le nombre d'habitants de la commune, soit pour Rives-en-Seine en 2024, 500 euros.

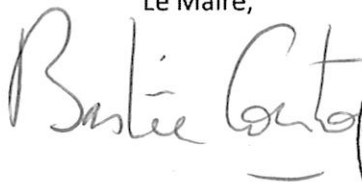
A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'adhérer à la Fondation du Patrimoine, pour un montant forfaitaire annuel en 2024 de 500 euros ;
- De l'autoriser à renouveler l'adhésion pendant toute la durée du mandat.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire

Pour extrait conforme,

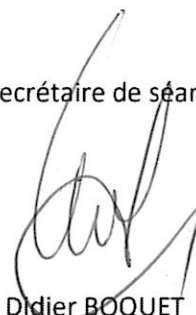
Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET